

Composition portant sur une question de la société contemporaine, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée :

Sujet : Les minorités dans les sociétés modernes.

L'intitulé de la fonction du nouveau commissaire européen grec, dévolu : « à la protection de notre culture européenne » soulève un tollé dans l'Union.

Les deux raisons principales sont que ce commissaire, en charge de l'éducation, de la sécurité et de l'immigration, crée de fait un lien entre ces trois thématiques et présente l'immigration, qui peut être rapprochée de la dynamique des minorités dans la société, comme une menace, ce qui est un fort parti pris. La seconde est qu'un tel raisonnement est inattendu dans une commission formée par une présidente que l'on pensait appartenir au bloc « progressiste » face à leurs adversaires « populistes ». Ce clivage, plutôt récent semble articuler de plus en plus la politique en Europe et dans le monde et se base en grande partie sur le rapport des sociétés modernes à leurs minorités.

Au sens large, une minorité est un groupe social dont les pratiques culturelles, sexuelles ou religieuses le distingue du reste de la population, généralement à l'échelle du pays. Cependant, il est nécessaire d'inclure dans ce concept le rapport de domination qui existe entre les groupes sociaux. Ainsi, les femmes, qui constituent près de la moitié de la population dans le monde, peuvent être considérées comme faisant partie d'une minorité car elles subissent une domination structurelle (les valeurs et positions sociales traditionnellement associées au féminin sont en général peu valorisées). Par ailleurs, les axes selon lesquels peuvent être traitées les minorités sont multiples et ont fait régulièrement apparaître des problématiques de populations minoritaires. Par exemple, le traitement des animaux est une optique plutôt récente qui pourrait mettre en évidence les véganes ou les végétariens comme une nouvelle minorité. La multiplication des angles d'approche complexifie graduellement leur définition, puisqu'à mesure que l'on fragmente la population en catégorie, la majorité devient plus floue. Un bon moyen de rester clair est donc de positionner ces problématiques de population par rapport au modèle de société dominant, proposé par le système politique.

Au travers de ce prisme, deux dynamiques politiques antagonistes semblent parcourir les sociétés actuelles : d'une part, elles semblent de plus en plus ouvertes sur les problématiques en lien avec les minorités sexuelles mais elles apparaissent, en contraste, se raidir sur celles des minorités ethniques et religieuses.

Il s'agit donc de comprendre comment un tel paradoxe peut émerger.

Pour cela, nous examinerons dans un premier temps les modèles les plus courants de traitement des minorités dans le monde (I). Puis dans un second temps, nous nous intéresserons plus particulièrement aux contradictions de la société française, fait de son histoire coloniale (II). Ainsi armés, nous pourrions aborder les défis des sociétés actuelles et la perspective de la multiplication des fragmentations (III).

## I. Le traitement des minorités dans le monde : un reflet de l'institutionnalisation des rapports sociaux

### A - Les sociétés d'inspiration traditionnelle : la rigidité des groupes dominants

Tout d'abord, il convient de préciser qu'il ne s'agit ici que d'un examen à grands traits et que bien évidemment chaque société s'organise à sa façon.

Cependant, on peut observer, en général dans les systèmes des pays du Sud, la cristallisation de la société autour d'un groupe social dominant, ethnique ou religieux. Il faut également noter que la plupart des pays du Sud étant issus de la colonisation, des problématiques spécifiques en découlent et elles ne peuvent jamais être vues comme un modèle « naturel » ou purement traditionnel.

Ainsi, de nombreux états africains entérinent les rapports ethniques dans leur organisation, les postes de pouvoirs étant dévolus en priorité à l'ethnie majoritaire. Le plus souvent ces ethnies sont majoritaires car dominantes sur le plan économique plus que sur le plan démographique, en général en lien avec des rapports créés lors de la colonisation européenne. Les conséquences de ces rapports de dominations externes peuvent être mesurées lors d'un renversement d'équilibre politique. Ce fut par exemple le cas au Rwanda et au Burundi en 1992 avec le génocide des Tutsis, autrefois dominants, par les Hutus, nouvellement arrivés au pouvoir.

Un rapport de domination assez commun dans de nombreux pays est celui de la religion. On l'observe dans de nombreuses sociétés du Moyen Orient avec la domination traditionnelle de l'Islam,

comme religion privilégiée (et parfois seule autorisée) avec la perfusion des principes religieux dans les lois du pays comme en Arabie Saoudite ou en Iran. Cette domination n'est toutefois pas réservée à l'Islam puisque la population des Rohingyas, minorité musulmane de l'est du sous-continent indien est victime de profondes discriminations voire de génocides en Inde et en Birmanie, sous la domination d'une majorité bouddhiste. Enfin, les Ouïghours musulmans de Chine sont également victimes de discriminations d'un état qui cette fois-ci est laïque.

Ces dynamiques de domination sont toutefois multifactorielles et généralement à plusieurs dimensions (discrimination à la fois sur l'appartenance ethnique, la religion et l'orientation sexuelle par exemple). Des pays du Sud comme l'Inde sont également dans des situations encore plus complexes, où coexistent des ordres sociaux parallèles comme la société de castes issue de l'hindouisme et la démocratie parlementaire promouvant des valeurs antagonistes.

## B - Les sociétés occidentales et le capitalisme : le modèle libéral

L'organisation des pays occidentaux, ou du Nord, constitue un modèle dominant en soi, par son importance dans la politique et l'économie mondiale des deux derniers siècles. Elle est basée sur deux concepts majeurs : le respect des droits de l'Homme, issu de la philosophie des lumières et de la révolution industrielle et le concept d'Etat-Nation, né des conflits du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle (eux-mêmes issus des absolutismes du XVIII<sup>e</sup> siècle).

Les Etats-Nations des démocraties du Nord promeuvent une vision plus unifiée de la société, où les conflits ne sont pas le fruit d'essentialisme ethnocentrique (le fait d'attribuer des caractéristiques immuables à un groupe extérieur) mais de la confrontation de points de vue politiques. Cette vision plus unifiée est renforcée par le paradigme libéral, qui place l'individu au centre de la société et le droit garant de sa propriété.

Cette articulation de la société a permis, notamment au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, de faire émerger d'autres problématiques sociales, comme le féminisme et la question des minorités sexuelles. L'émergence de ces nouvelles problématiques, a permis à leurs acteurs, dans le cadre de cette société, de s'organiser en partis et associations, qui défendent, sur le plan politique des droits supplémentaires par une vision plus égalitaire.

Cependant, si les sociétés occidentales et la France en particulier, ont contribué à une organisation plus politique, et moins violente des questions minoritaires, les contradictions ne sont pas absentes du système libéral occidental et certaines problématiques restent peu ou mal traitées.

## II. La République Française face à ses contradictions : le fruit d'un héritage colonial

### A - Une république « une et indivisible » ?

L'article premier de la constitution de la V<sup>e</sup> République, la présente comme « une et indivisible » et c'est ce principe qui justifie nombre de structures étatiques (éducation nationale, préfetures, justice...) et vise à assurer l'égalité de tous les citoyens.

Toutefois, de multiples exceptions, souvent peu visibles, existent. Elles découlent bien souvent de l'histoire récente mais traduisent un traitement particulier et différencié de certaines minorités.

Tout d'abord, les minorités régionales, qui sont en général niées dans le droit français. Par exemple, la France se distingue par son refus de signer la Charte Européenne des Langues Régionales qui vise à la préservation des langues minoritaires. On peut aussi poser en exemple le cas de l'Alsace-Moselle, qui bénéficie de régimes particuliers, du fait de sa séparation de la République entre 1870 et 1918 (loi de 1905 sur la laïcité, sécurité sociale) et fait figure de curiosité par rapport au reste de la métropole. Cependant, il est un peu hasardeux de classer la population des régions comme minorité, d'une part car malgré le centralisme Jacobin, la population des régions est représentée institutionnellement, notamment par le Sénat, et les réformes successives de l'administration tendent à la déconcentrer et à accorder plus d'autonomie aux régions. La création des métropoles spéciales, comme Lyon (fusion métropole et département) et la question de l'organisation des collectivités spéciales comme en Alsace (fusion de deux départements) ou de la Bretagne à cinq départements montrent une évolution en ce sens.

Cependant, les régimes les plus particuliers, et qui traduisent le plus l'existence de minorités dans la République, sont à chercher du côté de l'héritage colonial et des départements et territoires d'outre-mer.

Avec la décolonisation de l'Afrique et de l'Indochine, le régime de l'indigénat, qui prévoyait des droits différents pour les colons et les colonisés, a été aboli. On peut toutefois en trouver quelques traces en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie, avec le droit coutumier pour certaines tribus et les parlements (bien que ceux-ci puissent être vu comme une nécessité d'autonomisation due à la distance). Par ailleurs, l'« optique coloniale » a refait surface avec la question d'une citoyenneté particulière à Mayotte (liée au droit du sang plus qu'au droit du sol) en 2017, sous la pression migratoire du reste de l'archipel des Comores, alors qu'il s'agit d'un département.

De même, des traces de l'ancienne administration coloniale subsistent avec par exemple l'importation des techniques de maintien de l'ordre après les émeutes de Martinique des années 1990 par la création de Brigades Anti-Criminalité en Métropole qui agissent en premier lieu dans les quartiers défavorisés où se sont implantés les descendants des populations des anciennes colonies.

## B - Laïcité et Islam en France

Outre les artéfacts de la structure coloniale en France, le débat sur la centralité de la laïcité et la place de l'Islam ressurgit régulièrement sur des problématiques diverses mais liées.

La France est l'un des rares états totalement laïques dans le monde, ce qui se traduit par une complète séparation des religions de l'Etat et la liberté de culte pour ses citoyens.

La loi de 1905 est l'emblème de cette laïcité à la française et prévoit l'organisation des cultes en France, comme des associations.

Si elle a paru robuste jusqu'à présent pour encadrer la pratique de religions établies de longue date (christianisme, protestantisme, judaïsme) en France, ou très minoritaires (bouddisme), la dynamique d'expansion de l'Islam depuis les années 1960, et la fin de la décolonisation, pose un nouveau défi.

L'enjeu étant de permettre une pratique harmonieuse de cette religion au sein d'une minorité croissante tout en respectant les principes du droit français.

L'Islam pose une perspective intéressante sur la perception des minorités en France, avec par exemple les lois récentes sur les signes religieux ostentatoires ou l'indépendance de ce culte et donc de ses pratiquants vis-à-vis de puissances extérieures et concurrentes (pays du Maghreb, Arabie Saoudite, Qatar, Turquie) qui voudraient le financer.

Pour le moment, les réponses institutionnelles restent à trouver, notamment sur la formation des Imams (l'Islam étant une religion décentralisée) et les modalités d'aménagement des lieux de culte.

Il convient aussi de noter, la façon dont l'émergence de problématiques liées à l'Islam (la sécurité notamment) contribue à créer une représentation sociale de cette minorité ou en tout cas l'évolution de son image.

La question de l'Islam en France, et à travers elle, celle de l'immigration et des conséquences de la colonisation, est donc une bonne illustration de l'évolution de la perception et du traitement des minorités dans la société.

## III. Les défis des sociétés actuelles : la multiplication des fragmentations

### A - De nouveaux clivages et de nouvelles minorités

Nous avons vu que l'augmentation de la taille d'une minorité et des enjeux qu'elle pose pour une société contribue à la faire évoluer, ainsi que son image. C'est le cas pour de nombreuses problématiques actuelles des minorités.

Une des dynamiques présente depuis les années 1960 et qui tend à se renforcer est le combat des minorités sexuelles et du mouvement féministe par la conquête de nouveaux droits et l'égalité de traitement.

En particulier, les questions liées aux droits des homosexuels et des minorités « queer » ont beaucoup progressé en France mais aussi dans le monde ces deux dernières décennies. Le mariage de personnes de même sexe a ainsi été autorisé en France et les questions de la procréation médicalement assistée (PMA) et de la gestation par autrui (GPA) sont maintenant débattues au niveau institutionnel (même si elles ne concernent pas que les homosexuels).

Par ailleurs, des pays du Sud comme l'Inde prennent également maintenant des mesures pour mieux prendre en compte ces minorités (dépénalisation de l'homosexualité en Inde en juillet 2019).

Les problématiques spécifiquement féminines sont également de plus en plus prises en compte, le combat pour l'égalité femme-homme est par exemple « grande cause nationale » de ce quinquennat. Cependant, ces avancées ne doivent pas cacher des points plus négatifs, comme le recul du droit à l'avortement dans plusieurs pays d'Amérique du Sud et états des Etats-Unis.

Par ailleurs, de nouveaux questionnements et de nouvelles fragmentations semblent apparaître. C'est ce dont fait état le récent livre l'archipel français qui met en évidence une plus grande polarisation de la société française. On pourrait également présenter le mouvement des Gilets Jaunes comme représentatif d'une nouvelle forme de représentation d'une « minorité majoritaire » sur le plan des inégalités économiques ou encore l'opposition ruralité et métropoles. Ces nouvelles lignes de fractures étant très récentes, il convient cependant d'être prudent sur leur analyse.

En revanche, l'apparition des mouvements populistes, pose un éclairage très contemporain sur les minorités au sein de nos sociétés.

## B - Les paradoxes des mouvements populistes

La résurgence des mouvements populistes est une caractéristique des années 2010, partout dans le monde. Basé sur la figure de proue d'une personnalité forte et souvent « sans tabous », le populisme oppose la majorité « le peuple » à des minorités ethniques (les hispaniques aux Etats-Unis). On peut poser la question des « populismes de gauche » comme opposant la majorité à une minorité de riches, mais ce serait négliger le rapport de domination dû à la puissance économique, nous traiterons donc ici plus le « populisme de droite ».

L'exemple emblématique du leader populiste est l'actuel Président des Etats-Unis, D. Trump. Sa victoire est souvent associée à la crainte d'un déclassement parmi les populations de blancs pauvres et dirigée vers la minorité hispanique (qui se trouve elle-même sur une dynamique qui la conduit à devenir majoritaire sur le plan démographique), amalgamant minorités internes (hispaniques américains) et crainte de l'immigration.

Paradoxalement, les leaders populistes apparaissent dans des pays déjà mixtes comme les Etats-Unis de Trump ou le Brésil de Bolsonaro, aussi bien que pour des pays à faible mixité ethnique comme en Europe centrale (Pologne, Hongrie). Le populisme repose donc sur une exacerbation de la logique ethnocentrique, en prenant racine sur des récits populaires (le « Grand Remplacement » en France). On peut noter qu'il se base en général sur des valeurs traditionnelles comme la religion, les leaders populistes ont des rapports divers avec elles.

Le populisme propose donc un nouveau défi aux sociétés, notamment occidentales, en exacerbant des tensions déjà présentes, il menace les équilibres (qui peuvent eux-mêmes être sous des contraintes réelles) et nécessite une réponse politique structurée, faisant la part des considérations économiques (les inégalités) et de la réalité des dynamiques sociales (pression migratoire, liberté sexuelle).